



Paris le 18 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Audience du Tribunal correctionnel de BOBIGNY - 19.06.2025: le SAF aux côtés des avocat·es poursuivant le directeur de publication de Frontières pour doxing

Le 19 juin 2025 à 13h se tiendra, devant le tribunal judiciaire de Bobigny, la première audience dans la procédure engagée par dix avocat·es visé·es par une publication du magazine d'extrême droite Frontières, en raison de leur engagement professionnel en faveur du droit des personnes étrangères.

Ces avocat·es ont décidé d'engager cette action selon la procédure de citation directe à l'encontre du directeur de publication sous la qualification de doxing à la suite de la parution le 31 janvier dernier dans ce magazine d'un article qui avait publié les nom, prénom et lieu d'exercice de ces avocats.

Ces propos, assumés et revendiqués, révèlent une volonté de susciter à l'encontre d'auxiliaires de justice un sentiment de haine.

Le but poursuivi par le magazine d'extrême droite est clairement de remettre en cause l'exercice professionnel de ces avocat·es qui exercent dans toute la France.

Inévitablement les avocat·es visés ont ressenti, après que leurs noms aient été ainsi jetés sur la place publique, une vive inquiétude.

Dès lors, ils ont décidé ensemble de s'adresser au juge correctionnel afin que ces propos soient réprimés en application de l'article 223-1-1 du code pénal.

Le Syndicat des Avocat·es de France (SAF) exprime son plein soutien aux avocat·es mobilisé·es dans cette démarche. Face à ces attaques ignobles, gouvernées par la haine, nous restons solidaires et déterminés.